

# Place du SNU dans l'éducation du citoyen

Cercle de réflexion G2S - n°21

GCA (2S) Alain BOUQUIN

Publié le 09/03/2018

L'Armée de Terre dans la société

**S'interroger sur la portée du service national universel (SNU), c'est avant tout poser la question de sa finalité profonde et de l'adéquation de sa mise en œuvre à cette finalité : quelles sont les réponses qu'il devra apporter pour atteindre les objectifs que le politique lui fixera ?**

## **Quelle finalité ? Éducative !**

Quand on lit l'abondante documentation qui a pu être produite sur le sujet du SNU, on constate que les objectifs poursuivis ont été formulés de diverses manières, et qu'ils ont même un peu évolué depuis l'annonce du projet. Mais ils ont un fil directeur. Pour tenter de résumer l'effet final recherché en une formule lapidaire, on pourrait dire qu'il consiste à « contribuer à ce que la jeunesse française adhère aux fondamentaux de notre Nation ».

C'est donc bien un but éducatif qui est très clairement assigné au SNU. Il peut se décliner en divers points qui relèvent tous d'une construction citoyenne à achever et d'un « apprentissage de la France et de ses valeurs » à parfaire :

- donner du sens collectif ;
- inculquer des savoir-être, des comportements, des règles de vie inspirés de nos valeurs républicaines et de nos principes démocratiques ;
- expliquer les droits et devoirs du citoyen ;
- intégrer (ou réintégrer ?) des jeunes en manque de repères ;
- briser la spirale de l'individualisme, des intérêts catégoriels et du communautarisme qui conduisent au rejet de l'autre ;

repérer et traiter les situations d'échec scolaire car elles favorisent la marginalisation ;

favoriser les contacts entre toutes les couches de la société et le brassage social...

éduquer à la résilience individuelle et collective ;

apprendre les gestes qui sauvent...

On peut évidemment faire une lecture en creux de ce soudain engouement pour un complément éducatif : pourquoi y a-t-il urgence ? Si le sentiment d'un tel besoin émerge dans la société et dans la classe politique, c'est qu'il répond à un manque identifié qu'il faut très vite combler. L'éducation de notre jeunesse aurait donc été jusqu'ici incomplète, ou mal reçue, ou n'ayant pas touché toute une génération ? D'autres répondront mieux à ces interrogations. Le fait est que le SNU est présenté comme un palliatif, un outil de « récupération » ou de « réparation », une forme de dispositif de la seconde chance, ce qui ne contribue pas toujours à en valoriser l'intérêt...

**Le SNU peut-il répondre aux enjeux éducatifs qu'on lui a assignés ? Oui, mais partiellement seulement...**

Le SNU aura ainsi pour partie vocation à apporter un complément éducatif pour tenter de « rattraper » certains jeunes dont la formation citoyenne serait à achever ou à reprendre. Le projet a bien sûr du sens ; et ses attendus sont louables. Mais les questions sont nombreuses quant à la réelle possibilité de succès.

Les principales critiques tournent en fait autour de deux questions-clefs :

Trop tard ? Un jeune adulte n'a-t-il pas cessé d'être réceptif ? Ne vaudrait-il pas mieux cibler des garçons et filles plus jeunes, encore scolarisés, dans une posture d'esprit plus ouverte ?

Trop court ? Peut-on réussir en à peine un mois à sensibiliser et à faire adhérer des jeunes qui ont appris « autre chose » pendant des années ? Même avec les arguments les plus généreux et la meilleure pédagogie du monde, on ne peut pas en si peu de temps modifier en profondeur comportements et opinions...

C'est ainsi que certains sceptiques pensent que le SNU ne répondra pas à sa finalité éducative. Car ses effets trop tardifs et sa durée trop courte resteront ses points faibles.

On peut cependant avoir une vision plus optimiste : sans vouloir parer le SNU de toutes les vertus éducatives, on est en droit d'estimer qu'il saura bousculer des habitudes, provoquer des remises en causes, apporter, au moins partiellement, des réponses ou des repères, et peut-être même offrir du sens à une jeunesse qui aspire à en trouver. Pas autant qu'on souhaiterait le faire... mais toujours plus que si on ne fait rien !

C'est dans cet esprit que l'idée d'une phase d'expérimentation semble s'imposer : elle doit avoir pour objectif de mesurer in situ la réalité, l'ampleur, la profondeur, la solidité des effets positifs générés par le projet, avant de prendre en connaissance de cause la décision ou non de sa généralisation.

Une expérimentation sera d'autant plus utile que d'autres questions plus matérielles viennent nourrir le scepticisme des adversaires du projet : trop coûteux ? trop gourmand en effectifs ?... Questions auxquelles il conviendra d'apporter des réponses

chiffrées qui seront à mettre en regard de celles des bénéfiques apportés.

Expérimenter c'est dans tous les cas une des conditions de la réussite : il faut corriger et remettre en permanence en question le programme à suivre et les objectifs à atteindre afin d'éviter des phénomènes de rejet, ou des comportements trop passifs. Pour être un succès, l'expérience devra pouvoir être jugée positivement par une majorité de ceux qui la vivront ; sinon ce sont ceux qui ont essayé de la porter qui se verront attribuer la responsabilité de l'échec...

### **Éducation de la nation : quel rôle pour les armées ? En appui !**

Si la finalité et les promesses du SNU sont essentiellement éducatives, il est légitime de s'interroger sur la part à prendre par les armées dont ce n'est pas la mission.

Le débat n'est pas si simple. L'éducation, n'est peut-être ni la vocation ni la destination première des armées, mais elles ont acquis au fil du temps une compétence qu'elles ne peuvent renier. Sans aller jusqu'à dire avec Lyautey que l'officier est « l'éducateur de la nation toute entière », on doit admettre que les exigences de la formation militaire ont fait que les armées ont mis en place une forme de pédagogie plutôt performante. C'est une véritable expertise qu'elles ne peuvent refuser de mettre au service de la Nation, pour un vaste projet « d'éducation nationale élargie ».

Il y a là une forme de paradoxe très subtil dont peuvent se servir aussi bien adversaires que soutiens du projet de SNU : si l'éducation n'est pas une mission des armées, elles ne doivent pas y participer ; mais comme l'éducation est une expertise des armées, elles doivent être parties prenantes...

Les armées ont également un statut reconnu, une forme de légitimité dont on ne peut faire abstraction. Car pour beaucoup de nos concitoyens, elles demeurent d'une certaine manière le « gardien des valeurs » de la patrie : esprit de sacrifice en tête, mais aussi dévouement, discipline, don de soi, dépassement, sens du service et engagement ; le service de la France y reste central. Elles sont un creuset où se fondent toutes les origines et toutes les religions en une communauté soudée autour du bien commun. Comment pourraient-elles rester à l'écart d'un projet qui a précisément pour objectif de rendre plus vivantes ces valeurs au sein de la jeunesse française ?...

### **Le SNU : seule modalité de participation efficace des armées ? Vers un dispositif plus global, avec des voies complémentaires et/ou alternatives, sous l'égide de l'Éducation nationale.**

Il semble donc acquis que le SNU sera testé et que les armées y prendront leur part. Il reste malgré tout, cela a été dit plus haut, que le SNU sera loin d'apporter toutes les réponses attendues. Il est en fait une solution de court terme, pour pallier un déficit de lien social et de cohésion nationale. Mais il ne traite sans doute pas le mal à la racine ; il va se contenter d'en soulager une partie des blessures visibles...

Pour aller plus loin, il faut sans doute revenir aux fondamentaux :

pour ce qui concerne la Nation, l'éducation, c'est avant tout une mission du ministère qui en porte le nom ; les armées ne constituent qu'une force d'appoint ;

l'éducation ça commence très tôt, et ça se fait dans la durée.

Il faudra donc vraisemblablement, dans un second temps, une fois que le SNU aura

(éventuellement ?) permis de parer au plus pressé, se donner des moyens d'un véritable projet éducatif plus global dont les effets bénéfiques seraient attendus sur le moyen terme : pour cela il conviendra de mettre en place (ou de réhabiliter) des dispositifs qui permettront de travailler plus en profondeur, sur la durée, plus en amont, sous la responsabilité de l'éducation nationale, avec les armées en appui.

Quel rôle attendre des armées dans cette entreprise de longue haleine ? Une contribution efficace et pertinente peut prendre deux formes essentielles :

l'éducation des éducateurs qui doit viser à mettre le corps enseignant en situation de former les plus jeunes à une forme de conscience citoyenne au cœur de laquelle l'esprit de défense trouve toute sa place ;

l'éducation des élites qui doit permettre d'offrir à nos jeunes les plus prometteurs une expérience et des bases en matière de cohésion nationale ou de leadership, avant qu'ils ne soient eux-mêmes amenés, dans les postes de responsabilités publics ou privés qui seront les leurs, à restituer ces compétences au profit de leurs concitoyens.

Plusieurs propositions concrètes ou dispositifs existants méritent d'être étudiés et/ou renforcés à cet effet :

les trinômes académiques ;

l'enseignement de Défense et la formation des enseignants ;

un passage obligé en milieu militaire pour les jeunes des grandes écoles qui forment les futurs cadres de la Nation ;

le renforcement des liens entre la Défense et l'enseignement supérieur...

Ces dispositifs existent pour beaucoup d'entre, d'autres sont à inventer, tous sont à mettre en œuvre avec davantage de vigueur et de conviction...

C'est, dans les faits, un véritable « continuum école-armée », tel qu'il a pu exister sous la III<sup>e</sup> République, qu'il conviendrait de restaurer, sous une autre forme, avec d'autres outils, plus modernes. Dans un tel schéma, le SNU n'aurait plus nécessairement sa place : instrument du rattrapage, il cesserait d'être nécessaire le jour où les instruments en amont rempliraient leur office...

Enfin, la mise en place du SNU doit se faire avec prudence. Il convient en particulier de ne pas abandonner les formes de services existantes comme le service militaire adapté (SMA), le service militaire volontaire (SMV), le service civique ou bien les cadets de la Défense, pour les fondre hâtivement dans un dispositif unique. Car ces dispositifs ont fait leurs preuves. Ils doivent pouvoir demeurer des alternatives, ou des structures complémentaires, au SNU. C'est en quelque sorte un SNU multiforme qui pourrait être mis en place, dont les anciennes formes de services constitueraient des modalités particulières...

Cette prudence est une autre raison qui justifie la mise en place d'une phase d'expérimentation, si possible en mode comparatif : on pourrait utilement découvrir qu'un

simple « SMV élargi », susceptible d'accueillir davantage de jeunes Français défavorisés, dispose de tous les atouts pour être un substitut pragmatique au SNU, si jamais l'universalité de ce dernier se révélait mal faisable et trop coûteuse...

**Enfin, le SNU, au-delà des travaux et études relatifs à son utilité, son coût ou ses modalités de mise en œuvre, a d'ores et déjà un mérite : il est le catalyseur d'une réflexion beaucoup plus profonde sur notre jeunesse, sa participation active à la vie de la Nation et le parcours qui doit la conduire à pleinement exercer ce rôle. L'action de l'État en ce domaine est aujourd'hui mal adaptée, peu opérante : des initiatives sont à prendre. Le SNU est l'une d'entre elles. Il peut susciter des doutes et des préventions, souvent légitimes ; il peut a contrario soulever des espoirs, pas tous fondés ; il mérite a minima d'être expérimenté. Il n'est en tout état de cause qu'une première étape vers un dispositif éducatif beaucoup plus global qui reste à inventer.**

---

**Titre :** Place du SNU dans l'éducation du citoyen

**Auteur(s) :** GCA (2S) Alain BOUQUIN

**Date de parution :** 08/03/2018

---

[DOCUMENT A TELECHARGER](#)

---